



Mère attends bébé français et mariée a un autre français mais en

Par **kestya**, le **13/11/2014** à **09:08**

je suis mariée depuis 5 ans et mon époux a disparu depuis 2 ans alors refus de renouvellement de titre depuis 2 ans pour cause d 'absence de mon mari. je serai bientôt mère de bébé français .pourrais retrouver mes droits pour élever mon futur bébé dont le père est français?quel démarches faire au niveau de la préfecture?

Par **moisse**, le **13/11/2014** à **09:15**

Bonjour à vous aussi.
Pour le moment le père présumé est votre mari prétendu disparu (même si c'est vrai).
L'autre n'est pour l'instant personne, n'a aucun droit ni titre, et ne peut donc conférer une qualité ou nationalité à votre futur bébé.

Par **kestya**, le **13/11/2014** à **09:17**

mais le père de mon bébé a déjà faire une reconnaissance ce qu'avait dit l'avocat

Par **moisse**, le **13/11/2014** à **10:05**

Dites,
On ne va pas vous arracher les éléments à coup de barre à mines. Personne ne

devine ce genre de renseignement si vous ne le précisez pas.
Si vous avez un avocat, il est en possession de tout le dossier, c'est à lui qu'il faut poser toutes vos questions.

Par **alterego**, le **13/11/2014** à **13:06**

Pauvre France !